

Gestion du règlement de l'Intercomité.

Le président de l'Intercomité est responsable de la tenue à jour du règlement et de ses annexes.

Un changement régulier de président peut parfois poser problème lors de la transmission des données. D'autre part, chacun n'a pas les mêmes facilités avec l'outil informatique. Dès lors, on ne peut pas exiger d'un président qu'il soit réellement à même d'assurer une mise à jour informatique parfaite et régulière des documents.

Il y a donc lieu qu'une personne, une sorte de gestionnaire des données, s'occupe sur le long terme de gérer ces documents, de les stocker, d'en assurer la sauvegarde et d'en conserver l'historique, de mettre à disposition de chaque nouveau président la totalité des documents, dernière version.

Le président modifiera et tiendra à jour lui-même les documents divers. Dès les modifications faites, il transmettra à ce gestionnaire ce qu'il a fait, les copies des nouveaux contrats, etc.

Le gestionnaire se tiendra à disposition du président, afin de l'épauler au cas où ce dernier ne maîtriserait pas bien l'outil informatique.

Le gestionnaire se chargera également d'adapter les mises en page des documents fournis, afin de conserver une certaine homogénéité.

Les documents seront diffusés, à l'ensemble des habitants, sous forme de fichier pdf. Il n'y a que le président du moment et bien sûr le gestionnaire, qui disposent du fichier original. Cela évite que plusieurs personnes ne s'occupent de faire des mises à jour, chacune de son côté et que finalement, on ait plusieurs versions différentes, sans qu'aucune ne soit complètement exacte.

En résumé :

Le président décide, il dactylographie, puis transmet.

Le gestionnaire ne décide pas. Il épaulé si nécessaire le président.

Le gestionnaire gère ensuite la mise en page, la diffusion et le stockage des documents fournis.

Personne s'occupant de la gestion des documents, dès la date de création du règlement de l'Intercomité, et se tenant à disposition des présidents :

Michel Braitto
Ch. de la Barge 13
m.braitto@bluewin.ch

Michel Braitto a l'intention de mettre à disposition de l'ensemble des copropriétaires, sur internet, le cahier des charge et autres documents importants, afin que chacun puisse y télécharger, à n'importe quel moment, les dernières versions.

Cette mise à disposition se fera dans l'année, les copropriétaires seront informés ultérieurement de l'adresse internet où se fournir ces documents.